de conversion ou d'aversion » *(De Malo, qu.* 16, *art.* 5, *c)*. — (Voir encore *ibid. ad* 1*m*, *ad* 10*m*).

Au demeurant, la finale de cette citation nous conduit évidemment à considérer ce même problème sous un angle nouveau, tout à fait capital.

III. — LA RÈGLE DE MORALITÉ, RÈGLE DIVINE, EST SURNATURELLE PAR RAPPORT A TOUT ESPRIT CRÉÉ

Ce point doit être mis en relief. La règle de moralité n'étant autre que le Souverain Bien, c'est-à-dire Dieu lui-même, est, de soi, supérieure à toute créature. C'est la notion même de *surnaturel* qui entre en jeu. Mais il faudra bien l'entendre.

« Dans les anges il y a une connaissance, la connaissance intellectuelle qui doit être dirigée selon la règle de la sagesse divine ; et c'est pourquoi la volonté angélique peut commettre le mal, en ne suivant pas l'ordre de sa *règle supérieure*, à savoir la sagesse divine ; c'est ainsi que les démons ont commis le mal moral » (*De Malo*, *qu.* 16, *art.* 2).

« Les mauvais anges ont voulu réaliser le bien qui leur était convenable, comme en ne reconnaissant pas *la règle supérieure qui transcendait leur degré de nature*. » *(De Malo*, *qu.* 16, *art.* 2, *ad* 1*m)*.

A l'article suivant saint Thomas explique longuement que l'ange ne pouvait pas mettre en doute sa dépendance métaphysique d'avec Dieu et qu'il ne pouvait désirer ni être égal à Dieu sur le plan de l'être, ni en être, sur le même plan, totalement indépendant, ce qui aurait entraîné son anéantissement, puis il ajoute : « *Quel que soit l'élément mis en cause, s'il est au niveau de la nature, il ne peut pas rendre raison du péché de l'ange...*[1] » Voilà, une fois encore, le principe essentiel clairement posé[2].

« Manifestement le mouvement de l'ange se porte d'abord sur le bien qui lui est connaturel, et par là il parvient à ce qui est surnaturel *(supra naturam)* ; en conséquence il a fallu qu'au premier instant de sa création l'ange s'orientât vers la connaissance naturelle de soi-même, en fonction de laquelle il n'a pas pu pécher... ; il a pu ensuite opérer un mouvement de conversion ou d'aversion, en fonction du surnaturel *(supra naturam)*. » *(De Malo*, *qu.* 16, *art.* 4, c.*)*

1. Voici le texte latin : « Et quidquid aliud dici potest quod ad ordinem naturae pertineat, in hoc eius malum consistere non potuit : malum enim non invenitur in his quae sunt semper actu, sed solum in his in quibus potentia potest separari ab actu... »

2. Et saint Thomas d'Aquin d'enchaîner immédiatement (parce que, pensons-nous, il se place dans la perspective *historique* du péché de l'ange) : « Or les anges ont tous été constitués de telle sorte qu'ils possèdent dès le début de leur création tout ce qui ressortissait à leur perfection naturelle, mais ils étaient cependant en puissance aux biens surnaturels qu'ils pouvaient acquérir avec *la grâce* de Dieu. Aussi faut-il en conclure que le péché du diable n'a pas été commis en fonction d'un élément appartenant à l'ordre naturel, mais bien dans une perspective naturelle. Le premier péché du diable a donc consisté en ceci que pour obtenir *la béatitude surnaturelle* qui est réalisée dans la pleine vision de Dieu, il ne s'est pas tourné vers Dieu comme en désirant réaliser sa perfection finale au moyen de la grâce, en compagnie des saints anges, mais il a voulu l'obtenir par le moyen de sa nature, non cependant sans que Dieu opère en sa nature et lui confère la grâce... Réaliser sa béatitude finale par le moyen de sa nature, et sans la grâce d'un être supérieur, c'est le propre de Dieu... le diable n'a pas recherché *un mal* dans son péché, mais un bien, sa béatitude finale, *en dehors de l'ordre dû*, c'est-à-dire sans la grâce de Dieu. » (*De Malo*, *qu.* 16, *art.* 3, *c*).